

**Avis adopté**

Séance plénière du 29 mai 2024

*Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière*

**CFE-CGC**

La crise du logement est un problème multi-facette nécessitant une attention particulière et des mesures adaptées aux variations d'activité tout au long de l'année. Comme le démontre cet avis, cette crise touche particulièrement les territoires marqués par la saisonnalité et les personnes exerçant des activités saisonnières.

Ainsi, l'offre de logements disponibles est souvent insuffisante pour répondre à la demande croissante, exacerbée par la saisonnalité des activités économiques. L'accès au logement peut également se complexifier du fait de coût exorbitant, notamment en période de haute saison touristique. Par ailleurs, les conditions d'hébergement varient grandement en fonction des saisons. Par conséquent, l'hébergement saisonnier doit être soumis strictement aux normes de sécurité et de salubrité, la qualité de vie au travail passant aussi par celle de son lieu de vie.

Les difficultés du recrutement dans l'hôtellerie-restauration, agriculture et bien d'autres activités économiques, doivent chercher des solutions au niveau du territoire en s'appuyant sur le dialogue social local. Il sera également nécessaire de trouver des moyens efficaces pour réduire les situations spéculatives sur le logement. Les partenaires sociaux devront prendre toute leur part dans les branches, et dans les territoires pour résoudre cette crise du logement saisonnier.

Une attention particulière devra également être donnée à l'information. En effet, mieux faire connaître les aides et les réseaux pour le logement saisonnier aux travailleurs est plus que nécessaire. Notre groupe apporte son soutien à :

- la préconisation 2, relative au rôle de coordination en matière de logement saisonnier du Président du conseil régional et du préfet de région ;
- la préconisation 4, relative aux déséquilibres du marché locatif en zone tendue ;
- la préconisation 7, relative à la remise sur le marché des logements vacants ou en déshérence ;
- la préconisation 11, relative à la valorisation du dialogue social pour mettre en place des solutions de logement innovantes et adaptées aux besoins des salariés saisonniers.

Le groupe CFE-CGC votera cet avis